

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-06

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution de la Marque "Valeurs Parc naturel régional" - hébergements touristiques

Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-06-02 en date du 1^{ier} juin 2017 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques

La Présidente expose :

En partenariat avec le réseau inter-parcs Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, les audits des dix hébergements pilotes candidats à la marque « Valeurs Parc naturel régional » ont été effectués par la chargée de projet tourisme interparc basée au Parc naturel régional des Alpilles.

A ce titre, les bénéficiaires devront régler 98 € de frais d'audit au Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Sur proposition du Comité de gestion de la marque qui s'est réuni le 26 septembre 2017, la Présidente propose de valider l'attribution de la marque pour les hébergements suivants :

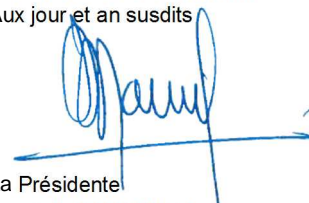
- **L'Auberge des Baronnies** - L'Épine : Marquage sans réserve avec mesures correctives à réaliser au cours de la première année de marquage
- **L'Auberge de Trente Pas** - Saint-Ferréol-Trente-Pas : Marquage sans réserve
- **Le Cloître des Dominicains** - Buis-les-Baronnies : Marquage sous réserve de réaliser les actions correctives relatives aux non-conformités mineures avant le début de la saison 2018
- **Les Damias** - Eourres : Marquage sans réserve
- **L'Eglantine du Buëch** - Laragne-Montéglin : Marquage sans réserve avec actions correctives recommandées à réaliser
- **Camping Les Hauts de Rosans** - Rosans : Marquage sans réserve
- **Le Moulin d'Orpierre** - Orpierre : Marquage sans réserve
- **Le Ranch du Rocher Roux** - Arpavon : Marquage sans réserve
- **Terre des Baronnies** - Ribeyret : Marquage sans réserve
- **Village vacances Léo Lagrange** - Montbrun-les-Bains : Marquage sans réserve

Monsieur Jean-Jacques MONPEYSEN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de valider l'attribution de la marque « Valeurs Parc » aux dix hébergements cités ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ